



Remplacement de gardien absent temporairement

Par **percy**, le **09/11/2015** à **07:23**

bonjour

en location HLM un gardien peut être récupéré à 75% ou 40% selon les tâches qu'il assure lorsqu'il est absent et qu'il est remplacé temporairement par un tiers Est-ce que le coût de celui qui le remplace doit être affecté des mêmes taux de 75% ou 40%? MERCI